

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](#)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Ranville

Travaux d'aménagement de la route du Parc, hameau de Longueval

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Ranville (14), 3, rue Airbornes, 14860 Ranville.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Objet du marché : travaux d'aménagement de la route du Parc au hameau de Longueval.

Lieu d'exécution : hameau de Longueval, commune de Ranville (14).

Tranche : non.

Marché alloti : non.

Code CPV principal : 45233220-7.

Variante : non.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 15 octobre 2025.

Date limite de réception des offres : vendredi 26 septembre 2025 à 12 h 00.

Adresse où les offres doivent être transmises :

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.uamc14.org/>

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation. Possibilité d'attribution sans négociation.

Adresse où des renseignements peuvent être obtenus : secretariat@ranville.fr

Retrait du dossier de consultation :

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.uamc14.org/>

Date d'envoi à la publication : 1er septembre 2025.



Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de construction de deux fois deux maisons mitoyennes dans le Lotissement La Plaine à Le Mesnil-Patry rue des Rosiers

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur : commune Thue et Mue.

Numéro national d'identification :

Siret : 20006502700019.

Ville : Thue et Mue.

Code postal : 14740.

Groupeement de commande : non.

Section 2 : Communication :

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers les documents de la consultation :

<https://demat.centraledesmarches.com/7082113>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Mme Élise Ramage.

Adresse mail du contact : techniques-secretariat@thueetmue.fr

Numéro de téléphone du contact : 06 01 41 08 79.

Section 3 : Procédure :

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 29 septembre 2025 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : Identification du marché :

Intitulé du marché : mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de construction de deux fois deux maisons mitoyennes dans le lotissement La Plaine à Le Mesnil-Patry, rue des Rosiers, 14740 Thue-et-Mue.

Code CPV principal : 71000000-8.

Type de marché : services.

Lieu principal d'exécution du marché : Lotissement La Plaine, rue des Rosiers, Le Mesnil-Patry, 14740 Thue-et-Mue.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots :

Marché alloti : non.

Section 6 : Informations complémentaires :

Visite obligatoire : non.

Autres informations complémentaires :

La visite des lieux est fortement recommandée.

Pour cela, merci de prendre rendez-vous auprès de Franck Bellenger, responsable des services techniques au 06 60 70 97 86.

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

[lacentraledesmarches.com](#)

Société « Ouest-France »
S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur: M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur: M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste:
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée
par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien
des Principes de la Démocratie Humaniste,
association loi 1901, dont le Conseil d'Admini-
stration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 462 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au
vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur
moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média
Tél. 02 19 29 04 27. additi-media.fr

Commission paritaire n° 0630 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du
jeudi 4 septembre 2025 :
438 844

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Avis administratifs

Commune de TOUFFREVILLE

Modification n° 3 du Plan local d'urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification du PLU de Touffreville pour une durée de 31 jours du lundi 22 septembre 2025 à 9 h 00 au lundi 27 octobre 2025 à 12 h 00 précise.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Touffreville, 1, rue de la Butte Verte, 14940 Touffreville.

Le projet de modification de droit commun n° 3 porte sur :

- La modification du règlement graphique en vue :
 - De permettre l'ouverture à l'urbanisation de zones 2AU.
 - De créer et/ou d'ajuster les emplacements réservés.
 - De compléter l'identification des éléments remarquables du paysage (haies, chemins, mares, etc...) et des espaces boisés classés.
 - De corriger une erreur matérielle.
 - D'ajuster à la marge les limites de certains secteurs au bénéfice de la zone N et/ou A.
- La modification de quelques points du règlement écrit.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Touffreville les lundis 22 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, 6 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et 27 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête au format papier est consultable au siège de l'enquête publique : mairie de Touffreville, 1, rue de la Butte Verte, 14940 Touffreville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

De même, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête est également consultable en format numérique :
- sur le site internet de la commune : <https://touffreville14.weebly.com>
- pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6594>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6594@registre-dematerialisee.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/6594>

via la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie de Touffreville pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la commune de Touffreville.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à M. le Commissaire enquêteur au siège de la mairie de Touffreville, 1, rue de la Butte Verte, 14940 Touffreville.

Le public pourra déposer ses observations par voie électronique, durant la période d'enquête indiquée à l'article 1, à l'adresse : commune.touffreville14@gmail.com ou directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : mairie, 1, rue de la Butte Verte, 14940 Touffreville.

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, sont consultables au siège de l'enquête publique.

Les courriels seront eux rattachés au registre d'enquête dématérialisé et mis en ligne à l'adresse suivante : 6594@registre-dematerialisee.fr

Le présent avis sera affiché en mairie et pendant toute la durée de la mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de la présente modification simplifiée.

Immobilier

Un justiciable exproprié a des recours

L'appel d'une décision d'expropriation ne peut pas être déclaré caduc si le justiciable a fourni ses pièces hors délai, selon la Cour de cassation.

Cette décision instaure de nouvelles règles de procédure.

Jusqu'à présent, la Cour jougait que l'appelant déposant ses pièces après le délai prévu était déchu de son appel.

Quarante-deux propriétaires de parcelles ou ayants droit ont fait appel en cassation après une décision de la cour d'appel de Poitiers. La Cour de cassation leur a donné raison, invoquant la Convention européenne des droits de l'homme.

La Cour rappelle que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et dans un délai raisonnable. La production tardive de pièces ne doit être sanctionnée que par leur irrecevabilité, pas par le rejet de l'appel.

(Cour de cassation, troisième chambre civile, 16 janvier 2025, V 23-20.925)

Vie pratique

La clinique n'est pas responsable de tout accident

La clinique n'est pas forcément responsable si un patient se blesse dans sa chambre, a indiqué un arrêt de la Cour de cassation.

C'est notamment le cas lorsque le patient, fut-il âgé, est en pleine possession de ses moyens physiques ou intellectuels, a-t-elle observé.

La demande d'indemnisation d'un patient de plus de 80 ans qui avait chuté en se levant seul la nuit pour aller aux toilettes a en conséquence été justement rejetée, ont conclu les juges.

Ce patient soutenait qu'il avait été dissuadé le soir de demander de l'aide la nuit et que cette absence d'aide était assimilable à une maltraitance, l'établissement n'ayant pas pris toutes les mesures de précaution. Mais le refus d'aide n'étant pas prouvé, et le pensionnaire étant en pleine capacité de ses facultés, il n'est pas anormal que la surveillance et l'aide aient été limitées et la clinique ne peut pas se voir reprocher une faute, a conclu la Cour de cassation en écartant l'idée de mauvais traitements. (Cass. Civ 1, 5.10.2022, W 21-19.009).

Vie des sociétés

Sylvain MILLET-LIAIS – AVOCAT
15, rue de la Croix-Cantée
14610 EPRON
Tél. 09 75 25 31 62
www.smlavocatsconseils.com

SARL JETAGENA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 18 000 euros
Siège social : Le Belvédère
14540 SAINT-AGNAN-DE-CRAMESNIL
RCS Caen 437 534 449

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2025 de la société Jetagena, société à responsabilité limitée au capital de 18 000 euros, siège social : Le Belvédère, 14540 Saint-Agnan-de-Cramesnil, RCS Caen 437 534 449, il a été décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiées à compter du jour de ladite assemblée.

Dénomination inchangée : Jetagena.

Forme :
Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : gérance : Jean-Michel Chatelin.
Nouvelle mention : nomination du président : Jean-Michel Chatelin, demeurant 1bis, rue de la Paix, 14540 Rocquancourt.
Commissaire aux comptes titulaire : néant.
Commissaire aux comptes suppléant : néant.
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne en outre le droit au vote lors des décisions collectives. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : RCS de Caen.

*Pour avis
Le Président.*

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte SSP en date à Cornelles-le-Royal (14) du 1er septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée à associé unique.
Dénomination : JB VTC 14.
Siège : Cornelles-le-Royal (14123), 23, allée des Carrières.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 100 euros.
Objet : la société a pour objet, en France et à l'étranger, l'exploitation de voiture de transport avec chauffeur (VTC), location de véhicules. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
Apports : 100 euros en numéraire.
Président : M. Jaroslav Balog, demeurant à Cornelles-le-Royal (14123), 23, allée des Carrières.
La société sera immatriculée au RCS de Caen.

HELGI-AGUESSEAU

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 42, rue du Docteur Lainé
Résidence l'Orée de Trouville, B248
14800 TOUQUES
RCS Lisieux 889 753 265

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AG du 25 août 2025, il a été décidé de transférer le siège social au 13, rue des Filets, Saint-Cado, 56550 Belz à compter du 1er septembre 2025.
L'article Domiciliation des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Lisieux.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SC Delaroque. Forme : société civile patrimoniale. Siège social : 1616, route de Dampierre, Sept Vents, 14240 Val-de-Drôme. Capital social : 1 000 euros. Objet : l'acquisition et la souscription, dans un cadre familial, à titre non professionnel, à moyen et long terme, de toutes parts de sociétés existantes ou à créer, de titres de participation, de portefeuilles de valeurs mobilières et autres titres de placement, de tous immeubles, biens et droits immobiliers. La gestion du patrimoine ainsi constitué. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Gérance : M. Aurélien Delaroque et Mme Ophélie Anne, demeurant ensemble 1616, route de Dampierre, Sept Vents, 14240 Val-de-Drôme. Cession de parts : toute cession de parts sociales devra être agréée par décision extraordinaire des associés. Immatriculation : RCS Caen.

Découvrez les nouveautés des

Editions OUEST-FRANCE

Beaux-livres • Maison décoration
Tourisme • Histoire Cuisine
Loisirs créatifs • Pratique
Nature • Jeunesse

www.editionsouestfrance.fr

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE !

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.